

08

DPC SFSC



Eric TANNEAU



Amélioration de la prise en compte et de la prise en charge des addictions sexuelles

Référence de l'ANDPC n° 13921800005

Experts : Eric Tanneau, Marthille Legadec

Animateur : Manon Bestaux

SESSION PRÉSENTIELLE - JEUDI 15 MARS 2018 de 9h00 à 12h00

RÉSUMÉ :

Les addictions sexuelles ou hypersexualité ont été individualisées et décrites au début des années 80 par Carnes. Leur fréquence est difficile à évaluer et varie entre 5 à 10%. La dépendance à la cyberpornographie, par internet lui-même étant souvent cause de dépendance, est l'addiction sexuelle que l'on rencontre le plus souvent mais on peut aussi retrouver d'autres addictions paraphiliques ou non paraphiliques. L'addiction sexuelle peut interférer dans plusieurs aspects de la vie du patient, provoque des troubles du fonctionnement social, professionnel ou familial avec des conséquences juridiques et financières.

Il convient donc, afin d'éviter ces conséquences de repérer, diagnostiquer et prendre en charges ces addictions sexuelles. Parfois ces patients peuvent en parler directement du fait de la souffrance secondaire aux comportements addictifs que cela entraîne chez eux, mais comme pour toute difficulté sexuelle la plupart n'osent pas en parler spontanément aux médecins et ceux-ci peuvent s'aider pour le diagnostic du test de dépistage de l'addiction sexuelle (TDAS-Carnes) ou d'échelle de comportement sexuel compulsif de Coleman.

L'actualité récurrente donnée à ce sujet par les médias nous semble justifier la réalisation de ce DPC, le médecin, quelque soit sa spécialité, étant en première ligne du dépistage des addictions sexuelles

Chaque médecin améliorera sa pratique en consultation au niveau de la relation médecin-patient, la qualité de vie des patients et l'observance des traitements en étant capable de

- aborder le domaine de la sexualité avec son patient
- connaître les addictions sexuelles
- diagnostiquer les addictions sexuelles
- mettre en place la stratégie de prise en charge

Ce DPC se déroulera en 4 phases

Une phase d'observation par recueil des pratiques à l'aide de grilles d'audit (avant les assises)

Une phase de formation collective cognitive avec confrontation des pratiques : c'est la phase présentielle qui se déroulera lors des assises et qui permettra de

Une phase de perfectionnement des connaissances par la proposition de lectures (après les assises)

Une phase d'évaluation des pratiques (postérieurement à la phase 3) sera mesurée par remplissage de grilles d'audit permettant de connaître l'impact des connaissances acquises sur l'évolution des pratiques

Catégories professionnelle concernées : médecins toutes spécialités.

Nombres de participants maximum : 24.

Mode d'exercice du participant : Salarié CDS, libéral, autres salariés (y compris hospitaliers sous réserve que l'administration hospitalière prenne en charge ce DPC).

Type DPC non présentiel avec réunion en 4 étapes.

Non présentielles par internet ou mail ou courrier et

Réunion à Marseille lors des assises

Forfait versé au participant (médecin libéral) par l'ANDPC : 450€ (sous réserve de non changement des indemnisations par l'ANDPC)